

TROISIEMES RENCONTRES DOCTORALES

Les frontières entre les domaines du droit public et du droit privé

**Enjeux et perspectives sur la recherche et les
disciplines juridiques**

Conférence de méthodologie

Vendredi 9 juin 2023

9h30-17h

**Faculté de Droit
Maison de l'université,
10 rue Tréfilerie, 42100 Saint-Etienne**

Troisièmes rencontres doctorales

« Les frontières entre les domaines du droit public et du droit privé. Enjeux et perspectives sur la recherche et les disciplines juridiques »

Vendredi 9 juin 2023, 9h30 – 17h00

Faculté de Droit, Maison de l'Université, 10 rue Tréfilerie, 42100 Saint-Etienne

Association des doctorants en droit public de l'Université de Lyon (ADPL)

Association clermontoise des doctorants et docteurs en droit et en sciences politiques (ACDD)

Association des doctorant.e.s en droit de l'Université Grenoble Alpes (ADDUGA)

L'organisation de cette journée est articulée autour d'une matinée de discussion avec la Professeure Pascale Deumier. L'objectif étant de pouvoir échanger à propos de la frontière entre droit public et droit privé dans le cadre de la recherche en droit, et de pouvoir bénéficier de son expertise en la matière.

Ensuite, trois tables rondes seront proposées. Elles seront animées respectivement par Nicolas Kada, Professeur des universités, membre de la section 02 du CNU, Caroline Lantero, avocate, docteur et maître de conférence en droit public, et Sébastien Brameret, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, docteur et maître de conférence en droit public. Le but est ici de partager les différentes expériences de travail de recherche entre doctorants et professionnels du droit, dans le cadre d'une réflexion sur la mobilisation tant du droit public que privé.

Matinée : 9h30 – 12h30

Accueil des participants – petit-déjeuner : 9h30 – 10h00

[Introduction par le Doyen Baptiste Bonnet]

- Retour et partage d'expérience par la Professeure Pascale Deumier

Discussions avec les doctorants et doctorantes présents

Déjeuner : 12h30 – 14h00

Après-midi : 14h00 – 17h00

Tables rondes : 14h00 – 15h30

- Nicolas Kada, Professeur des universités, membre de la section 02 du CNU
 - Dans le cadre de votre mandat au sein du Conseil national des universités, comment appréhendez-vous les travaux de recherche se situant à la frontière des domaines du droit ?
 - Est-ce que vous percevez un mouvement favorable aux thèses recouvrant plusieurs disciplines juridiques ? Au contraire, quelles difficultés de qualification/recrutement le docteur dans cette position peut-il rencontrer ?
 - Quels sont les enjeux spécifiques liés à une qualification aux fonctions de maître de conférences ? Selon vous, quels sont les éléments et critères déterminants pour la qualification d'un docteur dont les travaux portent sur plusieurs disciplines juridiques ?
 - Quelles peuvent être les implications pour les facultés de droit de qualifications de docteurs dont les travaux chevauchent plusieurs domaines ?
 - Quels conseils donneriez-vous au doctorant pour améliorer son insertion dans la carrière universitaire et rendre lisible son profil universitaire ? Le doctorant doit-il se diversifier ou garder une ligne cohérente avec son sujet de thèse ?

- Caroline Lantero, avocate, docteure et maître de conférences en droit public
 - Quelles ont été vos motivations au bénéfice de l'avocature ? Pourquoi choisir de la coupler avec une carrière universitaire ?
 - Après avoir réalisé une thèse sur le droit des étrangers, comment s'est opéré le choix vers une spécialisation en droit de la santé ?
 - Identifiez-vous certains avantages dans la réalisation d'une thèse avant de s'orienter vers le barreau ?
 - Comment avez-vous réussi à jongler entre votre formation initiale et le droit médical ?
 - Quelle importance donnez-vous à vos connaissances en droit privé dans votre pratique quotidienne, étant spécialiste de droit public ?
 - Trouvez-vous que le cumul de vos activités soit un avantage dans votre formation ?

- Sébastien Brameret, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, docteur et maître de conférences en droit public
 - Quelles ont été vos motivations à rejoindre la magistrature ?
 - Votre formation de chercheur vous semble-t-elle être particulièrement utile à vos fonctions actuelles ? Identifiez-vous certains avantages dans la réalisation d'une thèse avant de s'orienter vers la magistrature ?
 - La frontière entre le droit public et le droit privé vous semble-t-elle artificielle dans la pratique ?
 - Comment appréhendez-vous la séparation entre le droit privé et le droit public dans vos recherches ?

Pause goûter : 15h30 – 16h00

Retour sur les discussions : 16h00 – 17h00